



CONSEIL D'ADMINISTRATION

du mardi 6 décembre 2016

à 9H30 à La Roche Bernard

EXTRAIT DE DELIBERATION

Le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le **mardi 6 décembre 2016 à 9H30** dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche-Bernard, sous la Présidence de Madame Solène MICHENOT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- Madame Solène MICHENOT, Conseillère Départementale d'Ille et Vilaine
- Monsieur Roger MORAZIN, Conseiller Départemental d'Ille et Vilaine
- Monsieur Marc HERVÉ, Conseiller Départemental d'Ille et Vilaine
- Monsieur Yannick BIGAUD, Conseiller Départemental de Loire-Atlantique
- Monsieur Bernard LEBEAU, Conseiller Départemental de Loire Atlantique
- Madame Marie-Odile JARLIGANT, Conseillère Départementale du Morbihan
- Monsieur Alain GUIHARD, Conseiller Départemental du Morbihan

ABSENTS EXCUSÉS :

- Madame Françoise HAMEON, Conseillère Départementale de Loire Atlantique donnant pouvoir à Mr Bernard LEBEAU
- Madame Danielle CORNET, Conseillère Départementale de Loire Atlantique
- Monsieur Franck PICHOT, Conseiller Départemental d'Ille et Vilaine donnant pouvoir à Mme Solène MICHENOT
- Madame Marie-Hélène HERRY, Conseillère Départementale du Morbihan
- Monsieur Yannick CHESNAIS, Conseiller Départemental du Morbihan donnant pouvoir à Mr Alain GUIHARD

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

- Monsieur Jean Luc JEGOU, Directeur Général des Services, IAV.
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint, I.A.V.
- Monsieur Didier COULOMBEL, Payeur Départemental de Loire-Atlantique, Comptable de l'INSTITUTION D'AMÉNAGEMENT DE LA VILAINE.

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, la Présidente ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

CONSEIL D'ADMINISTRATION
du mardi 6 décembre 2016
à 9 H 30 à La ROCHE BERNARD

6 RESSOURCES :

Règlement intérieur de l'établissement : approbation

Pour assurer le fonctionnement de ses services, l'établissement a mis en place de multiples règles au fil des années.

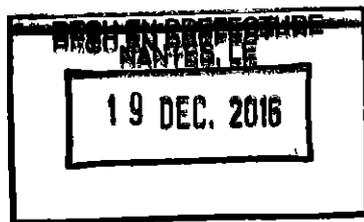
Le présent Règlement Intérieur remis à jour, compile en plusieurs volets les différents dispositifs appliqués jusqu'à présent. Ils n'avaient jamais été proposés globalement au Comité Technique (CT) afin d'en valider le principe et de poursuivre officiellement une application déjà existante, c'est pourquoi après avis du Comité Technique, il est aujourd'hui proposé au Conseil d'Administration.

Le Règlement Intérieur proposé regroupe 4 volets, ci-joints en annexe :

- Horaires et discipline
- Congés, congés spéciaux et autorisations d'absence
- Hygiène et sécurité
- Déplacements : modalités et indemnités.

Il est proposé au Conseil d'administration, suite à l'avis favorable du Comité Technique rendu lors de sa séance du 24 novembre 2016 d'approuver ce présent Règlement Intérieur qui s'imposera à l'ensemble des agents de l'établissement à compter du 1^{er} janvier 2017.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuve le règlement intérieur.



Pour extrait conforme

La Présidente,

Solène MICHENOT